

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 septembre 2021

Le 7 septembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mmes BAUDRIER Françoise, DEBROSSE Adeline Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard, SIX Etienne, TOMCZYK Alexandre.

Absente excusée : Mme COLOMBERT Sabrina

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. MILLET Daniel

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Nombre de conseillers présents 13 ;
Convocation adressée le 31 août 2021

Ordre du jour

- Modification de la régie : paiement CESU,
- Rapport des ordures ménagères 2020,
- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour

- Devis grilles d'exposition,

Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2021, l'ordre du jour et l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

ADHESION CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel)

Le Maire expose au conseil municipal deux demandes de parents d'élèves pour effectuer le paiement de la garderie (temps périscolaire) par CRCESU.

Le Maire expose au conseil municipal les prestations suivantes :

Frais CRCESU	Tarifs en HT
Frais d'adhésion	40.00 €
Frais de traitement mensuel de la remise (uniquement pour les titres papier)	9.00 €

Ce dispositif pourra être proposé aux autres familles exerçant dans la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion au CRCESU aux conditions ci-dessus exposées à compter du 15 septembre 2021,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

MODIFICATION DE LA REGIE DE LA GARDERIE

Le Maire expose au conseil municipal que, vu la demande d'adhésion au CRCESU adoptée à l'unanimité le 7 septembre 2021 par le conseil municipal, il convient de modifier la régie de la garderie en ajoutant ce nouveau moyen de paiement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de modifier la régie de la garderie en ajoutant ce nouveau moyen de paiement (CESU),
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES 2020

Le Maire expose au conseil municipal le rapport des ordures ménagères 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte ce rapport,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- Charge et autorise le Maire à transmettre au président de la Communauté de Communes du Gâtinais la décision du conseil municipal.

DEVIS POUR L'ACHAT DE GRILLES D'EXPOSITION

Le Maire expose au conseil municipal un devis d'achat de grilles d'exposition pour la somme de 561.16 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le devis pour la somme de 561.16 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

AFFAIRES DIVERSES

- Etude de la sécurité routière de Villebougis

Le Maire informe le conseil municipal que le cahier des charges n'est pas encore rédigé à ce jour par l'Agence Technique Départementale malgré la convention signée en octobre 2020.

Après renseignements, l'ATD s'engage à le fournir avant fin 2021.

Le Maire propose au conseil municipal :

- De démonter les coussins berlinois (route de Saint Georges) et de les implanter soit au niveau des écluses ou au passage vers l'église (Grande Rue),
- D'implanter un dos d'âne à la place des coussins berlinois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe, des devis seront demandés aux entreprises.

Le Maire informe le conseil municipal de la présentation des panneaux « zone 30 », réalisés par les élèves de l'école, le 24 septembre 2021 à 18 h suivie du verre de l'amitié.

- Réunion du CAS

Le Maire informe le conseil municipal que la réunion du CAS aura lieu le 1^{er} octobre 2021 à 18 h en vue d'organiser un repas ou de reconduire les colis (comme en 2020) pour les aînés de la commune.

- Réunion des présidents d'associations

Le Maire informe le conseil municipal que les présidents d'associations se réuniront le 1^{er} octobre 2021 à 18 h 30 pour discuter de l'organisation d'éventuelles manifestations.

- Réunion avec les parents d'élèves au sujet de la cantine

Le Maire informe le conseil municipal d'une réunion avec les parents d'élèves au sujet de la cantine le 30 septembre 2021 à 18 h.

Cette réunion aura pour but d'échanger quant à l'éventuel changement de fournisseur des repas pour la cantine et la révision du tarif de ces derniers.

Le repas est facturé par ELITE RESTAURATION, pour l'année scolaire 2021/2022, à 2.72 € HT (tarif inchangé).

Le Maire rappelle au conseil municipal que, durant la semaine du 14 au 18 juin 2021, les repas ont été préparés par la cuisine centrale d'Egriselles le Bocage et étaient de qualité supérieure.

Une décision sera prise par le conseil municipal après la réunion avec les parents.

De plus, le Maire informe le conseil municipal d'une présentation du « portail famille ».

➤ Recours Tribunal Administratif

Le Maire informe le conseil municipal que M. MAILFERT a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon suite à l'arrêté de mise en sécurité (procédure d'urgence) pour son habitation.

➤ Abri bus rue Chaude

Le Maire informe le conseil municipal que l'abri bus rue Chaude est en très mauvais état. Le coût du remplacement serait d'environ 1 400 € HT (devis à demander). Possibilité de le réaliser en régie (voir le coût des matériaux). Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

➤ Tables de ping-pong

Le Maire informe le conseil municipal de l'installation d'une table de ping pong dans la cour de l'école. La deuxième sera mise en place sur l'aire de jeux.

➤ Diffusion des comptes-rendus du conseil municipal sur Panneau Pocket et par mail

Le Maire propose au conseil municipal de diffuser les comptes-rendus sur Panneau Pocket et par mail. Un accord de principe est émis.

➤ Point à temps

Le Maire informe le conseil municipal que SAS PLAISANCE interviendra semaine 43 pour effectuer le point à temps.

➤ Nettoyage de l'église

Le Maire informe le conseil municipal de la réalisation du nettoyage de l'église. Celui-ci se poursuivra le 22 septembre 2021.

➤ Revêtement de la salle de classe de la directrice

Le Maire informe le conseil municipal que le revêtement souple de la salle de classe de la directrice montre des signes d'usure. Un devis sera demandé pour le remplacer.

➤ Courriers d'information au sujet de la méthanisation

Le Maire donne lecture au conseil municipal des courriers de la commune de Fouchères et de Gatibogaz au sujet de l'installation d'une usine de méthanisation à Fouchères.

➤ Cabane de chasse

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire le tarif de location de la cabane de chasse aux « Amis de la Forêt » soit 600 €. Le conseil municipal émet un avis favorable.

➤ SDEY : Programme de travaux 2022

Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne souhaite connaître nos éventuels travaux d'éclairage public ou électrique. Aucuns travaux à prévoir pour 2022.

➤ Subventions pour les caméras

Le Maire informe le conseil municipal que la demande de subventions au titre du FIPD (Fonds Interministériel de la Protection de la Délinquance) a été déposée. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Par conséquent, une demande au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) sera déposée prochainement.

Le Maire présente au conseil municipal un devis révisé de Marinelli comportant 7 caméras plus du matériel informatique pour la somme de 5 838.34 € HT.

➤ Distributeur de pain

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il n'a pas de renseignements à fournir pour le moment.

➤ PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Le Maire fait part au conseil municipal de l'ébauche du PADD. Il s'agit d'un document obligatoire qui informe les élus et les administrés dans le cadre de l'approbation d'un plan local d'urbanisme (PLU), visant à indiquer les souhaits de développement d'un territoire.

Il s'agit des grands principes de développements en termes d'urbanisme et de transports.

Le Maire fait part au conseil municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle Impasse Mercier cadastrée ZL 0009 d'une contenance de 16 100 m² et qu'il conviendrait de déposer un certificat d'urbanisme en vue de la vendre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de déposer un certificat d'urbanisme,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

Séance levée à 23 h 30

Le Maire
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance
Daniel MILLET